

Delémont, le 6 octobre 2022 /CW/jh

Décision d'approbation n°6800.3.538

| | |
|--------------------|---|
| Région : | DISTRICT DE PORRENTRUY |
| Communes : | Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Damphreux, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Porrentruy et Vendlincourt |
| Compétence : | Assemblée du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy |
| Objet : | Plan directeur régional |
| Examen préalable : | 1^{er} mars 2022 |
| Adoption : | 30 août 2022 |

Le Département de l'environnement,

vu les articles 75a à 75j de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT)¹ ;

considérant que l'assemblée du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, composée des maires de Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Damphreux, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Porrentruy et Vendlincourt, a décidé de fixer les objectifs de valorisation et de développement du district de Porrentruy dans un plan directeur régional ;

considérant que le projet tient compte des remarques formulées lors de l'examen préalable du Département de l'environnement ;

considérant que les extensions de la zone à bâtir prévues dans le plan directeur régional sont approuvées sous réserve de ce qui suit : toute éventuelle extension de la zone à bâtir nécessitera une justification circonstanciée de la clause du besoin et de la localisation dans le cadre de la planification de détail ;

considérant la décision d'adoption de l'organe régional compétent ;

¹ RSJU 701.1

considérant que le projet respecte les objectifs de la planification régionale ;

considérant, dès lors, que le projet respecte les dispositions légales, qu'il est opportun et d'intérêt public ;

décide :

Article premier Le plan directeur régional du district de Porrentruy, adopté par l'assemblée du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy en date du 29 juin 2022 et, sur délégation, par le comité en date du 30 août 2022, est approuvé.

Art. 2 Par analogie avec l'article 76, alinéa 4 OCAT, le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy donne publiquement connaissance de l'approbation.

Art. 2 Un émolument de 8'165 francs (SDT 6'415 ; SDE 50 ; SMT 600 ; OCC 100 ; SIN 50 ; ENV 770 ; ECR 180) et des débours de 21.20 francs sont perçus auprès du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy pour la présente décision.

Art. 3 En application de l'article 75i, alinéa 1 LCAT, la présente décision entre en force immédiatement et lie les autorités cantonales, régionales et communales.



David Eray
Ministre de l'environnement

Notification à : Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP)
Service du développement territorial
Office de l'environnement

Annexe : Plan directeur régional

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE PORRENTROY



PLAN DIRECTEUR REGIONAL (PDR)

AUTORITE REGIONALE

ADOPTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE

30 AOUT 2022

AU NOM DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE



LA SECRETAIRE SOUSSIGNEE CERTIFIE L'EXACTITUDE
DES INDICATIONS CI-DESSUS

SIDP Syndicat Intercommunal
du District de Porrentruy
Rue d'Airmont 7 - CH-2900 Porrentruy
T 032 466 88 81 F 032 466 88 82
secretariat@sidp.ch

PORRENTROY, LE 30 AOUT 2022



SIGNATURE

TIMBRE

AUTORITE CANTONALE

EXAMEN PREALABLE DU

1^{ER} MARS 2022

APPROUVE PAR DECISION DU

- 6 OCT. 2022

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
LE CHEF DE DEPARTEMENT



SIGNATURE



TIMBRE



Mandat 18N053 – Version 17 du 6 octobre 2022

Auteurs :

Arnaud Macquat, RWB Jura SA
Steven Quiquerez, RWB Jura SA
Julien Lovey, Citec
Céline Delomenède, Citec
Gilles Bütikofer, BIOTEC
Pauline Guillemain, BIOTEC
Emilie Moreau, TalentisLAB

Coordination générale
Chef de projet
Expert mobilité
Ingénieure Mobilité
Expert nature et paysage
Nature et paysage
Expert tourisme

Géographe UNINE – Urbaniste FSU
Géographe UNIL- Urbaniste FSU
Géographe
Ingénieur Transports Ecole des Mines
Ingénieur en gestion de la nature HEPIA
Biologiste UNIL
Juriste – Université Clermont 1



TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|---------------------------|-----------|
| 1. | RÉSUMÉ | 7 |
| 2. | INTRODUCTION | 8 |
| 2.1 | Contexte | 8 |
| 2.2 | But | 8 |
| 2.3 | Contenu liant | 8 |
| 3. | VISION STRATEGIQUE | 9 |
| 4. | SCHÉMA DIRECTEUR | 10 |
| 5. | FICHES THÉMATIQUES | 11 |
| 5.1 | Gouvernance (G) | 12 |
| 5.2 | Urbanisation (U) | 16 |
| 5.3 | Tourisme (T) | 33 |
| 5.4 | Mobilité (M) | 37 |
| 5.5 | Nature et paysage (NP) | 41 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Schéma « Gouvernance » | 15 |
| Figure 2 : Schéma « Urbanisation » | 20 |
| Figure 3 : Secteur stratégique d'intérêt cantonal et régional de la <i>gare de Porrentruy</i> (périmètre du plan directeur localisé en vigueur) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 7) | 21 |
| Figure 4 : Secteur de développement résidentiel ou à vocation mixte <i>Vers le Breuille</i> à Cornol (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9) | 21 |
| Figure 5 : Secteur de développement résidentiel ou à vocation mixte <i>Rière-les-Vergers</i> à Courgenay (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9) | 22 |
| Figure 6 : Secteurs de développement résidentiel ou à vocation mixte <i>Sous le Banné (Ouest)</i> et <i>Aux Champs Rusés (Est)</i> à Fontenais (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9) | 22 |
| Figure 7 : Secteurs de développement résidentiel ou à vocation mixte <i>Haute-Fin (Ouest)</i> et <i>Voyeboeuf (Est)</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9) | 23 |
| Figure 8 : Zone AIC de la Queue au Loup (en noir : périmètre affecté en zone à bâtir ; en blanc : périmètre de développement indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 11) | 23 |
| Figure 9 : Zone AIC de la Sedrac (en noir : zone affectée en zone à bâtir ; en blanc : périmètre du plan directeur localisé régional en vigueur) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 11) | 24 |
| Figure 10 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur <i>L'Oiselier</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12) | 24 |
| Figure 11 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur <i>Sous la Fenatte</i> à Alle (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12) | 25 |
| Figure 12 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur <i>Place d'Armes</i> à Bure (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12) | 25 |
| Figure 13 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur <i>Les Prés</i> à Chevenez (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12) | 26 |
| Figure 14 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur <i>Chu le Bottenie</i> à Courgenay (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 12) | 26 |
| Figure 15 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé entre Porrentruy et Courtedoux (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13) | 27 |
| Figure 16 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé aux abords de la jonction autoroutière de Cornol-Courgenay (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13) | 27 |
| Figure 17 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé aux abords de la jonction autoroutière de Boncourt (périmètre indicatif) et destiné à l'accueil d'une aire de ravitaillement ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13) | 28 |
| Figure 18 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du <i>Voyeboeuf</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 28 |
| Figure 19 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de <i>Sous-Bellevue</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 29 |
| Figure 20 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de <i>La Maltière</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 29 |
| Figure 21 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de <i>Le Banné - L'Oiselier</i> à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 30 |
| Figure 22 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du <i>Pré Domont</i> à Alle (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 30 |
| Figure 23 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de la <i>Piscine des Hémionées</i> à Boncourt (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 31 |
| Figure 24 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de la <i>Halle polyvalente</i> à Boncourt (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 14) | 31 |
| Figure 25 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du <i>Centre équestre de Chevenez</i> à Haute-Ajoie (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14) | 32 |

| | |
|---|----|
| Figure 26 : Schéma « Tourisme » | 35 |
| Figure 27 : Périmètre de planification d'infrastructures et d'aménagements de tourisme et de loisirs aux abords du Doubs à Saint-Ursanne (périmètre indicatif), Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017..... | 36 |
| Figure 28 : Périmètre de planification d'infrastructures et d'aménagements de tourisme et de loisirs aux abords du Doubs dans le secteur de Bellefontaine (périmètre indicatif), Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 | 36 |
| Figure 29 : Schéma « Mobilité » | 40 |
| Figure 30 : Schéma « Nature et Paysage »..... | 42 |

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

| Abréviation | Signification |
|-----------------|---|
| DEN | Département de l'environnement |
| LAT | Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700) |
| LCAT | Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (RSJU 701.1) |
| MP | Mandat de planification |
| OAT | Ordonnance sur l'aménagement du territoire (RS 700.1) |
| OCAT | Ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire (RSJU 701.11) |
| PA | Principe d'aménagement |
| PAL | Plan d'aménagement local |
| PDCn | Plan directeur cantonal |
| PDR | Plan directeur régional |
| PRP | Pôle régional de Porrentruy |
| REC | Rapport explicatif et de conformité |
| RHCA | Réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens |
| SDT | Service du développement territorial |
| SEDRAC | Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs |
| SidP | Syndicat intercommunal du district de Porrentruy |
| ZONE AIC | Zone d'activités d'intérêt cantonal |
| ZONE AIR | Zone d'activités d'intérêt régional |

1. RÉSUMÉ

Le plan directeur cantonal impose aux pôles régionaux de Delémont, Porrentruy et Saignelégier d'élaborer un plan directeur régional. Dans ce cadre, l'ensemble des communes du district de Porrentruy a souhaité saisir cette opportunité pour partager une vision commune du développement régional et pour se donner les moyens de gérer et de planifier leur territoire au niveau stratégique comme au niveau opérationnel.

Le plan directeur régional du district de Porrentruy se concentre sur les cinq thématiques suivantes : la gouvernance, l'urbanisation, le tourisme, la mobilité, ainsi que la nature et le paysage. Des lignes directrices et des objectifs sont formulés de manière à définir des orientations stratégiques générales. Pour les concrétiser, des principes d'aménagement et des mandats de planification sont ensuite établis. Certains contenus sont quantitatifs, d'autres sont qualitatifs. Certains contenus sont géographiques, d'autres sont organisationnels.

Le plan directeur régional valorise les spécificités régionales et coordonne les activités ayant des incidences spatiales. Le pôle régional, composé des communes de Porrentruy, Alle, Cornol, Courgenay, Courtedoux et Fontenais, réunit plusieurs secteurs et zones de développement. Il s'agit ainsi de favoriser l'émergence d'une agglomération, qui agit comme une locomotive et qui entraîne un développement urbanistique et économique bénéfique à l'ensemble du district.

Toutes les forces et tous les potentiels ne sont toutefois pas concentrés uniquement dans cet espace. Le tourisme se déploie sur l'ensemble du district et s'appuie en particulier sur plusieurs pôles touristiques régionaux. Quant à l'accueil de nouvelles entreprises, il s'appuie sur deux zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) et cinq zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR). Ces deux catégories de zone permettent de partager les charges et les recettes fiscales en orientant la croissance économique régionale dans les meilleures conditions d'implantation. Enfin, l'artisanat local et les services demeurent présents dans toutes les communes du district afin de garantir à la population une offre de proximité et de maintenir une mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire.

Pour concrétiser la stratégie régionale, il ne suffit pas d'identifier des pôles de développement. Il est également nécessaire de définir et de répartir les rôles et les responsabilités de chaque acteur. Le thème de la gouvernance occupe ainsi une part importante du plan directeur régional. En attribuant des compétences au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, il ne s'agit pas d'affaiblir l'autonomie communale, mais bel et bien d'unir les forces et de tirer à la même corde pour que le district de Porrentruy puisse se montrer compétitif dans le contexte territorial actuel de vives concurrence, tant au niveau national qu'au niveau international.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Ce proverbe africain traduit parfaitement la mise en œuvre d'une dynamique commune et cohérente. L'addition d'individualités est ainsi remplacée par une intelligence collective capable de faire naître des solutions inédites.

2. INTRODUCTION

2.1 CONTEXTE

Selon la fiche U.10 « Planifications régionales » du plan directeur cantonal (PDCn), chaque pôle régional élabore un plan directeur régional (PDR). Les communes du district de Porrentruy ont décidé d'élaborer un PDR fédérateur et ont confié sa réalisation au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP).

Ainsi le périmètre du PDR englobe non seulement le pôle régional de Porrentruy (PRP), mais aussi les autres communes du district.

2.2 BUT

Conformément à l'article 75d de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), le PDR détermine les **objectifs** de développement et d'aménagement de la région et la manière de coordonner les actions dépassant le cadre communal. Il fixe les **principes d'aménagement** pour les domaines qu'il traite et répartit les tâches entre la région et les communes qui en sont membres au travers de **mandats de planification**.

Instrument de planification représentant l'**intérêt public**, le PDR réunit les différents acteurs de l'aménagement du territoire. Il doit permettre de relever les défis régionaux à venir en coordonnant les plans d'aménagement local (PAL) des communes entre eux et avec le plan directeur cantonal.

2.3 CONTENU LIANT

Le PDR lie les autorités cantonales, régionales et communales entre elles au niveau du **schéma directeur** (chapitre 3) et des **fiches thématiques** (principes d'aménagement et mandats de planification – contenu grisé).

3. VISION STRATEGIQUE

La vision stratégique présente les lignes directrices et les objectifs poursuivis par les autorités régionales dans les thématiques concernées par le plan directeur régional.




Les lignes directrices correspondent à la vision très générale de ce que les autorités régionales souhaitent pour la région à moyen et long terme.

Les objectifs détaillent les buts concrets visés pour la région, en cohérence avec les lignes directrices définis en amont




| Thématique | Lignes directrices | Objectifs |
|--------------------------|---|---|
| Gouvernance | <p>Orienter le développement du district de manière supracommunale et coordonnée et rechercher la complémentarité entre les communes.</p> <p>Favoriser la mutualisation des forces de chacune des communes afin de bénéficier de retombées positives pour l'ensemble du district.</p> <p>Fédérer les communes autour de projets porteurs dans divers domaines</p> | <p>Identifier le SidP comme l'organe de coordination pour les projets d'intérêt régional.</p> <p>Définir une stratégie régionale d'accueil et de développement des entreprises locales et régionales hors zone AIC (artisanat, industrie).</p> <p>Considérer les projets d'importance comme vecteurs du dynamisme régional (marketing territorial, par exemple patinoire, zone AIC, etc.).</p> |
| Urbanisation | <p>Positionner le district comme une région attractive et dynamique pour l'habitat et l'emploi.</p> <p>Conserver l'identité des communes et de la région tout en s'adaptant aux défis de l'aménagement du territoire et de la société actuelle.</p> <p>Orienter le développement territorial régional vers une transition énergétique en respectant la stratégie fédérale 2050.</p> <p>Evaluer la pertinence d'une agglomération régionale et/ou transfrontalière avec la France.</p> | <p>Garantir un accès aux services de base à l'ensemble de la population.</p> <p>Maintenir une population dynamique et diversifiée dans les localités.</p> <p>Valoriser et dynamiser les centres des localités au niveau patrimonial.</p> <p>Renforcer le rôle de Porrentruy comme cœur de pôle.</p> <p>Valoriser en priorité les secteurs stratégiques.</p> <p>Développer les équipements publics d'importance cantonale et régionale.</p> |
| Tourisme | <p>Augmenter la valeur ajoutée économique liée à la chaîne de prestations touristiques.</p> <p>Positionner la région par rapport à l'offre globale à l'échelle cantonale, nationale et par rapport à la France voisine.</p> <p>Intégrer le tourisme comme facteur du développement économique régional et comme marqueur identitaire de marketing territorial.</p> <p>Favoriser la coordination intercommunale.</p> | <p>Promouvoir le développement d'infrastructures d'hébergement de plus grande capacité dans les pôles touristiques d'importance.</p> <p>Développer des accès à l'eau dédiés à la baignade.</p> <p>Positionner la région sur le marché du tourisme durable.</p> <p>Développer des produits en lien avec les axes de mobilité douce</p> |
| Mobilité | <p>Soutenir les modes alternatifs aux transports individuels motorisés afin de les rendre plus concurrentiels.</p> <p>Développer les infrastructures de mobilité douce et les lignes de transports publics de manière coordonnée au sein du territoire, en prenant en compte les projets existants et futurs sur un périmètre élargi.</p> <p>Assurer et renforcer l'accessibilité de la région en proposant des liaisons multimodales attractives depuis et vers l'extérieur du district.</p> | <p>Améliorer la desserte en transports publics des zones d'activités et des infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional.</p> <p>Créer une ligne directe Belfort-Porrentruy-Delémont-Bienne.</p> <p>Renforcer l'offre multimodale des gares principales.</p> <p>Réduire le trafic pendulaire individuel motorisé dans la région.</p> <p>Développer un projet fédérateur autour des mobilités douces.</p> <p>Pérenniser la ligne Porrentruy-Bonfol (CJ) dans une perspective de RER jurassien.</p> <p>Soigner la qualité et mettre aux normes LHand les interfaces de transports publics.</p> <p>Encourager le développement des modes de transport autonomes et innovants</p> |
| Nature et paysage | <p>Adapter le milieu urbain aux changements climatiques.</p> <p>Conserver et améliorer la qualité des milieux écologiques et paysagers existants.</p> <p>Améliorer les secteurs qui présentent des déficits écologiques et paysagers.</p> | <p>Développer une stratégie régionale en matière d'écologie urbaine pour lutter contre les effets des changements climatiques.</p> <p>Recréer des surfaces arborisées d'essences indigènes en milieu bâti.</p> <p>Préserver, valoriser et revitaliser les cours d'eau, plans d'eau et zones humides.</p> |

4. SCHÉMA DIRECTEUR



GOUVERNANCE & URBANISATION

-  Zone d'activités d'intérêt cantonal (zone AIC)
-  Zone d'activités d'intérêt régional (zone AIR)
-  Secteur stratégique d'intérêt cantonal et régional de la gare de Porrentruy




URBANISATION

-  Pôle régional de Porrentruy
-  Cœur de pôle
-  Secteur stratégique d'intérêt régional



TOURISME

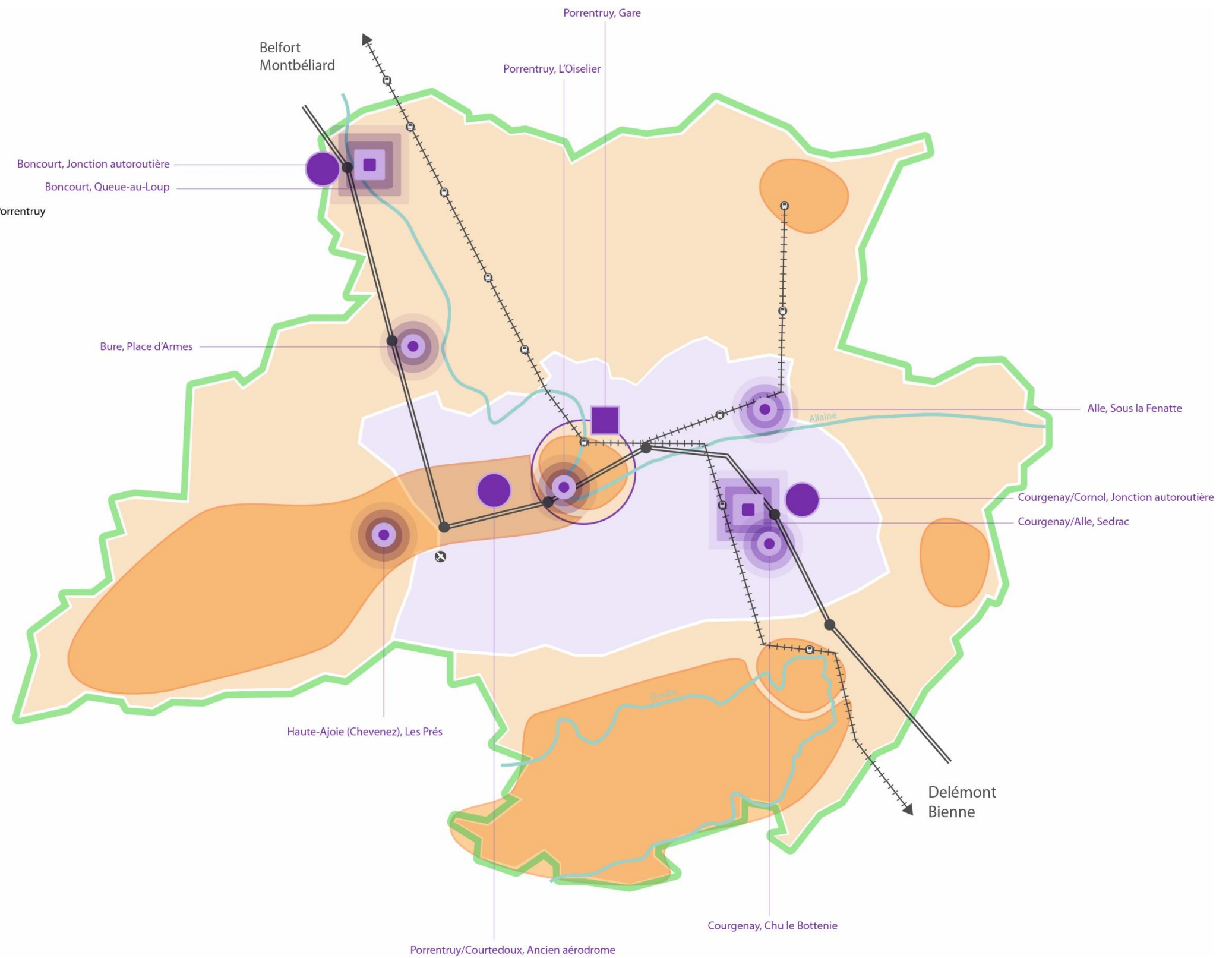
-  Destination touristique
-  Pôle touristique régional

MOBILITÉ

-  Autoroute A16 et jonctions
-  Liaisons ferroviaires (CFF/CJ) et gares
-  Aéroport de Bressaucourt

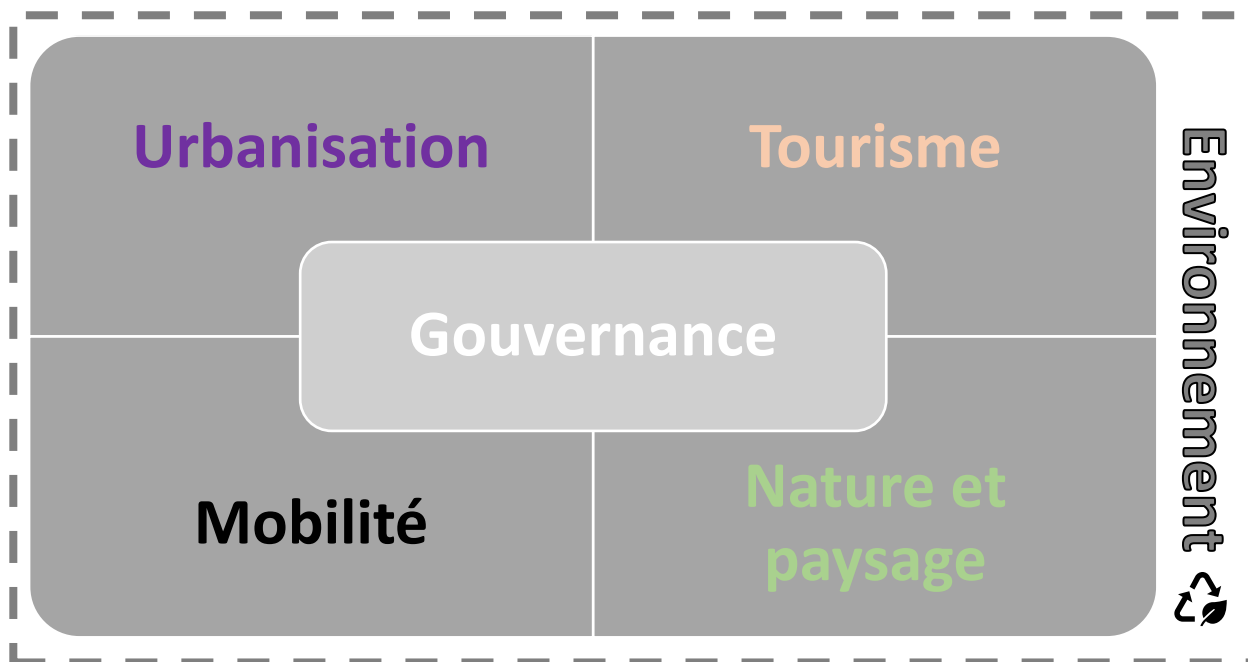
NATURE ET PAYSAGE

-  Adaptation aux changements climatiques
-  Cours d'eau principaux (Allaine et Doubs)

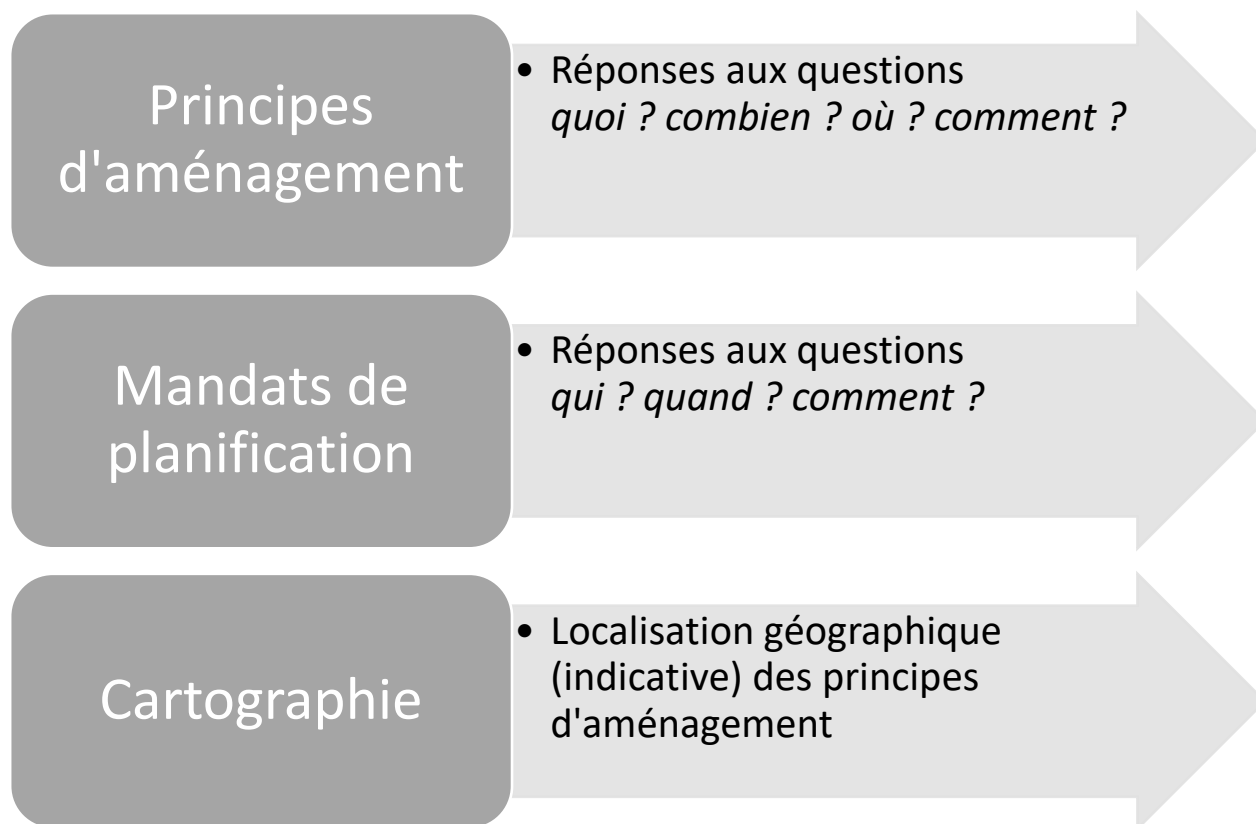


5. FICHES THÉMATIQUES

Les fiches thématiques portent sur les **domaines** suivants¹ :



Au niveau de leur **structure**, les fiches présentent le contenu suivant² :





¹ Les principes d'aménagement se rapportant au domaine « environnement » sont identifiés avec le logo suivant :

² La cartographie reste de portée générale. L'emplacement des points et le contour des périmètres seront précisés ultérieurement dans le cadre de la mise en œuvre de projets et de planifications locales et/ou de détail.

5.1 GOUVERNANCE (G)

Principes d'aménagement (PA)

Voir aussi

1. Les compétences décisionnelles relatives aux dossiers et projets « ordinaires » en lien avec l'aménagement du territoire sont maintenues dans les communes, en particulier au niveau de la planification territoriale, des permis de construire, de la politique foncière ou encore des travaux publics.
2. Les compétences techniques relatives aux dossiers et projets en lien avec l'aménagement du territoire sont développées et mises en commun au niveau régional. Au travers de ses compétences professionnelles, le SidP propose des prestations d'accompagnement et de conseil aux autorités communales.
3. Dans le domaine de la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens (RHCA), un centre de compétences est développé au niveau du SidP pour accompagner les porteurs de projet (requérants) dans la procédure, les conseiller et leur fournir une expertise au niveau architectural et immobilier. Cet accompagnement est destiné prioritairement aux villages³.
4. Le développement des zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) et des zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR) fait l'objet d'une procédure de plan spécial régional (au sens de l'article 75c LCAT), voire d'un plan directeur régional localisé.
5. Les friches industrielles ou urbaines d'intérêt régional sont valorisées par le SidP. 
6. Un incubateur d'entreprise géré par le SidP est développé dans le secteur de la gare de Porrentruy. Cette infrastructure met à disposition des locaux et des services d'accompagnement aux nouvelles entreprises innovantes et aux start-ups.
7. Une réflexion énergétique est menée à l'échelle du district de Porrentruy. 

Fiche U
PA 11 et
12
Fiche M
PA 5

Fiche U
PA 7
Fiche M
PA 3

³ Communes situées hors du pôle régional de Porrentruy (PRP) et hors pôle industriel relais

Mandats de planification (MP)

Niveau régional

- a. Le SidP met en place un centre de compétences pour accompagner, conseiller et expertiser les porteurs de projet (requérants) dans le domaine de la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens (RHCA). Ce soutien technique nécessite l'accord de la commune concernée. Il fait l'objet d'un émolument à charge de la commune, qui peut faire contribuer le requérant à tout ou partie du montant. Les modalités organisationnelles sont décrites dans le programme communal d'encouragement à la RHCA.
- b. Le SidP gère et coordonne la reconversion des friches industrielles ou urbaines d'intérêt régional. Dans cette perspective, il conduit les études et démarches visant la valorisation de ces sites en collaboration avec les communes et les acteurs privés.
- c. Le SidP est compétent pour la planification des zones AIC et des zones AIR, ainsi que d'autres projets d'importance régionale. Dans ce contexte, il est responsable de la conduite, réalisation et adoption des plans directeurs régionaux localisés ainsi que des plans spéciaux régionaux.
- d. L'acquisition, la viabilisation et la mise à disposition (droit de superficie, vente) des terrains situés dans les zones AIC et dans les zones AIR sont de la compétence de la SEDRAC⁴.
- e. Les zones AIC et les zones AIR, ainsi que les friches industrielles ou urbaines d'intérêt régional, font l'objet d'une répartition intercommunale de la fiscalité sur les personnes morales. Cette répartition est définie par une convention établie par le SidP avec l'ensemble des communes du district. Par principe, les communes accueillant ces zones d'activités ou ces friches bénéficient d'une part précipitaire pour la couverture des charges d'entretien générées par la zone implantée sur leur territoire. De même, le SidP bénéficie aussi d'une part précipitaire pour la couverture des charges liées à la planification et la gestion des zones AIC et AIR ainsi que des friches industrielles ou urbaines d'intérêt régional.
- f. Le SidP mène une réflexion quant à l'actualisation de la répartition intercommunale de la fiscalité des personnes morales et des frontaliers sur l'ensemble du territoire du district.
- g. Le SidP mène, en collaboration avec les communes, une réflexion énergétique à l'échelle du district de Porrentruy.
- h. Le SidP est l'interlocuteur des autorités cantonales pour les politiques sectorielles d'intérêt régional.

Niveau communal

- a. Les communes peuvent solliciter les compétences techniques du SidP pour la gestion et le développement des dossiers locaux stratégiques et/ou complexes, dont notamment la RHCA.
- b. Les communes peuvent mettre en place un programme d'encouragement (subventionnement) à la RHCA sur la base d'une réglementation coordonnée à l'échelle régionale.
- c. Les communes identifient les friches industrielles ou urbaines qui présentent un intérêt régional et les soumettent au SidP. Le site Flasa à Alle est valorisé dans ce sens au travers d'un projet-modèle.
- d. Les communes participent à la réflexion relative à l'actualisation de la répartition intercommunale de la fiscalité des personnes morales et des frontaliers sur l'ensemble du territoire du district.
- e. Les communes participent à la réflexion énergétique menée à l'échelle régionale.

⁴ SEDRAC : Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs

Références / études de base

- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01.2 « Développement de l'urbanisation vers l'intérieur »
- République et Canton du Jura, Programme cantonal d'encouragement à la réhabilitation dans les centres anciens, Ordonnance du Gouvernement du 27 août 2019 réglant les modalités d'octroi de subventions pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens (RSJU 701.61)
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.03.1 « Zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) »
- SidP, Plan directeur régional localisé « ZAIC – SEDRAC », Schéma directeur et fiches thématiques, adopté par le SidP le 5 décembre 2018 et approuvé par le Département de l'environnement le 21 décembre 2018
- République et canton du Jura, Service du développement territorial, Actualisation de l'inventaire cantonal des friches urbaines et industrielles, 2019

Indicateurs de suivi

- Evolution de la surface des zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) et des zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR)
- Nombre de nouveaux logements créés au travers de la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens
- Montant des subventionnements octroyés en faveur de la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens

Cartographie

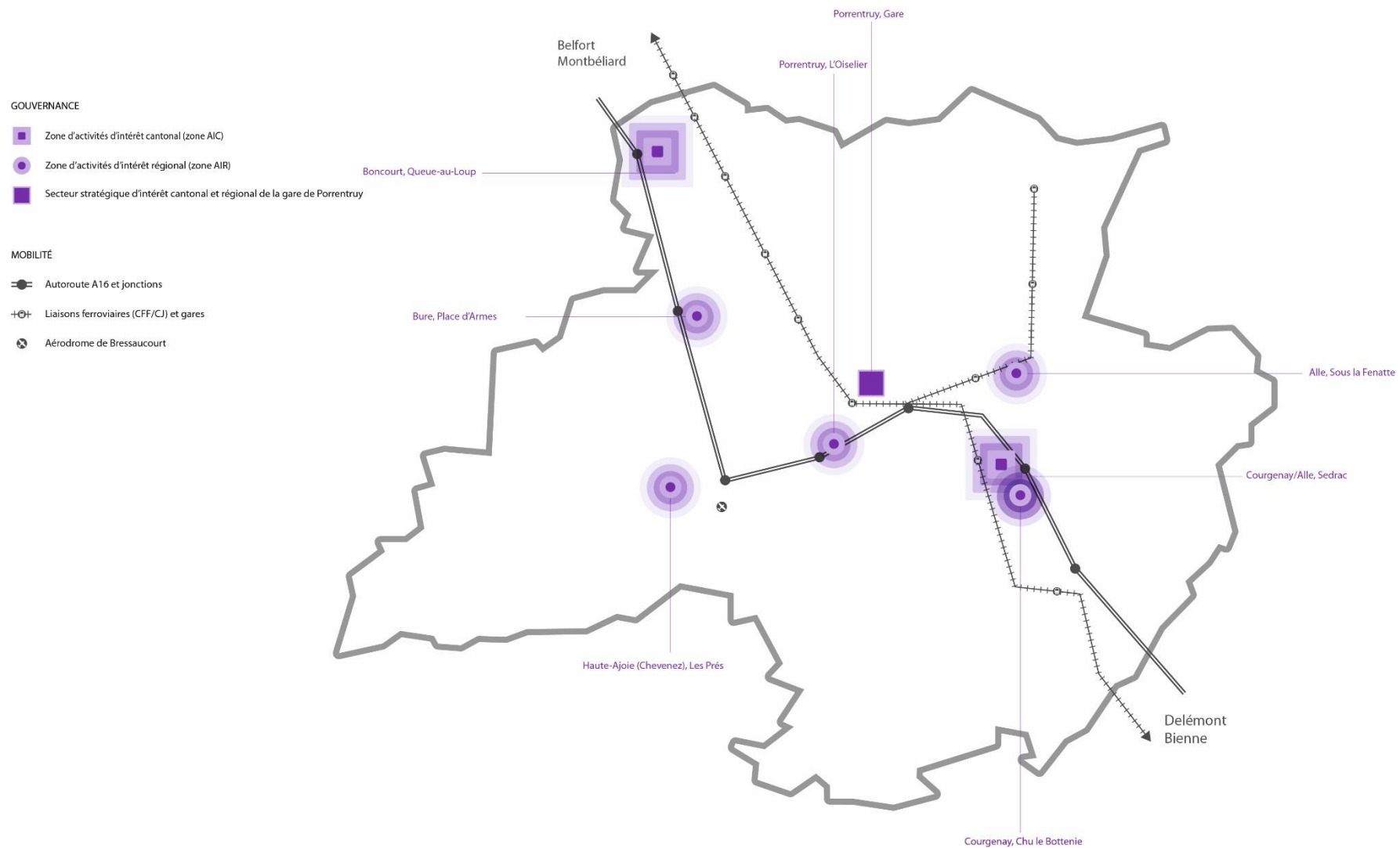


Figure 1 : Schéma « Gouvernance »

5.2 URBANISATION (U)

Principes d'aménagement (PA)

Voir
aussi

1. Au sens de la fiche U.10 « Planifications régionales » du plan directeur cantonal, le pôle régional de Porrentruy (PRP) réunit la Municipalité de Porrentruy en tant que cœur de pôle et les communes de Alle, Cornol, Courgenay, Courtedoux et Fontenais en tant que communes satellites.
2. Les localités de Courtemautruy (Courgenay), Bressaucourt et Villars-sur-Fontenais (Fontenais) sont incluses dans le PRP. Cependant, il appartient aux communes concernées de définir une typologie adaptée à ces localités et de répartir la croissance prévue d'habitants et d'emplois pour le dimensionnement de leur zone à bâtir dans le cadre de leur plan d'aménagement local (PAL).
3. La croissance estimée de la population au sein de la zone CMH du PRP pour la période 2015 - 2030 est répartie de la manière suivante :
 - Alle : + 215 habitants ;
 - Cornol : + 126 habitants ;
 - Courgenay : + 280 habitants ;
 - Courtedoux : + 92 habitants ;
 - Fontenais : + 202 habitants ;
 - Porrentruy : + 835 habitants.

La croissance estimée de la population au sein de la zone CMH de Boncourt (pôle industriel relais) est de + 20 habitants pour la période 2015 – 2030.

4. La croissance estimée de la population au sein de la zone CMH du PRP pour la période 2030 - 2040 est répartie de la manière suivante :
 - Alle : + 85 habitants ;
 - Cornol : + 50 habitants ;
 - Courgenay : + 111 habitants ;
 - Courtedoux : + 36 habitants ;
 - Fontenais : + 80 habitants ;
 - Porrentruy : + 329 habitants.

La croissance estimée de la population au sein de la zone CMH de Boncourt (pôle industriel relais) est de + 8 habitants pour la période 2030 – 2040.

5. La croissance estimée des emplois-EPT au sein de la zone CMH du PRP pour la période 2015 - 2030 est répartie de la manière suivante :
 - Alle : + 49 emplois-EPT ;
 - Cornol : + 13 emplois-EPT ;
 - Courgenay : + 57 emplois-EPT ;
 - Courtedoux : + 24 emplois-EPT ;
 - Fontenais : + 14 emplois-EPT ;
 - Porrentruy : + 433 emplois-EPT.

La croissance estimée des emplois-EPT au sein de la zone CMH de Boncourt (pôle industriel relais) est de + 27 emplois-EPT pour la période 2015 – 2030

6. La croissance estimée des emplois-EPT au sein de la zone CMH du PRP pour la période 2030 - 2040 est répartie de la manière suivante :
 - Alle : + 12 emplois-EPT ;
 - Cornol : + 3 emplois-EPT ;
 - Courgenay : + 14 emplois-EPT ;
 - Courtedoux : + 6 emplois-EPT ;
 - Fontenais : + 4 emplois-EPT ;

- Porrentruy : + 106 emplois-EPT.

La croissance estimée des emplois-EPT au sein de la zone CMH de Boncourt (pôle industriel relais) est de + 7 emplois-EPT pour la période 2030 – 2040.

7. Le secteur de la gare de Porrentruy est défini comme un secteur stratégique d'intérêt cantonal⁵ et régional. Exemplaire au niveau énergétique, il est valorisé par un programme mixte comprenant habitat et activités économiques. Au travers de la gare ferroviaire et de la gare routière, il constitue le nœud principal des transports publics au niveau du district de Porrentruy.



Fiche G
PA 6
Fiche M
PA 3

8. Le développement résidentiel ou à vocation mixte intègre une offre en logements diversifiée afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Il se concentre dans les communes du PRP et comprend des critères visant à la durabilité de l'urbanisation selon le contexte du site et les besoins et programmes du projet (qualité de l'habitat, espaces extérieurs, énergie, mixité sociale, processus participatif, etc.).



9. De manière générale, le développement résidentiel est orienté dans les zones à bâtir légalisées. Dans les communes du PRP, les besoins en nouvelles zones à bâtir destinées à l'habitat ou à vocation mixte sont développés en priorité sur les sites suivants :

- *Vers le Breuille* (commune de Cornol) ;
- *Rière-les-Vergers* (commune de Courgenay) ;
- *Sous le Banné et Aux Champs Rusés* (commune de Fontenais, localité de Fontenais) ;
- *Voyeboeuf et Haute-Fin* (commune de Porrentruy).

10. Des appartements adaptés aux besoins des seniors sont planifiés dans chaque commune afin de permettre aux seniors de rester dans leur tissu social⁶. Ces appartements sont localisés en priorité dans les secteurs centraux, soit à proximité des commerces et des services à la population.

11. Les zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) visent le renforcement et la diversification du tissu économique. Elles sont destinées à accueillir les entreprises créatrices d'emplois. Elles sont situées sur les sites suivants :

- *La Queue au Loup* (commune de Boncourt) ;
- *Sedrac* (communes de Courgenay et d'Alle).

Fiche G
PA 4
Fiche M
PA 1 et 5

12. Les zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR) accueillent les entreprises qui ne peuvent pas être implantées dans les zones AIC, soit des entreprises artisanales et de l'industrie, ainsi que les entreprises de construction générant des nuisances incompatibles avec les secteurs d'habitation⁷.

Fiche G
PA 4
Fiche M
PA 5

De nouvelles zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR) peuvent être développées sur les sites suivants :

- *Sous la Fenatte* (commune d'Alle) ;
- *Place d'Armes* (commune de Bure) ;
- *Chu le Bottenie* (commune de Courgenay) ;
- *Les Prés* (commune de Haute-Ajoie, localité de Chevenez) ;
- *L'Oiselier* (commune de Porrentruy).

13. Les terrains situés aux abords des jonctions autoroutières de Cornol-Courgenay et de Boncourt ainsi que la plaine située entre Porrentruy et Courtedoux (ancien aérodrome) sont reconnus comme des secteurs stratégiques d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire.

⁵ Voir Fiche U.02 « Zones à bâtir destinées à l'habitat » du plan directeur cantonal

⁶ Voir la « Stratégie personnes âgées basée sur les réflexions dans les communes de Courtedoux, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie et Porrentruy » établie par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) dans le cadre du projet INTESI

⁷ Voir Fiche U.03.1 du PDCn

Une aire de ravitaillement est notamment projetée sur le terrain situé aux abords de la jonction autoroutière de Boncourt.

Selon l'importance de l'impact territorial, la réalisation d'une fiche du plan directeur cantonal peut s'avérer nécessaire.

14. Le développement des infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional est orienté dans le PRP, principalement sur les sites suivants :

- *Pré Domont* (commune d'Alle) ;
- *Au Voyeboeuf* (commune de Porrentruy) ;
- *Sous-Bellevue* (commune de Porrentruy) ;
- *La Maltière* (commune de Porrentruy) ;
- *Le Banné – L'Oiselier* (commune de Porrentruy).

En dehors du PRP, les infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional sont développées sur les sites suivants :

- *Piscine des Hémionées et Halle polyvalente* (commune de Boncourt) ;
- *Centre équestre de Chevenez* (commune de Haute-Ajoie).

Mandats de planification (MP)

Niveau régional

- a. La répartition de la croissance estimée de la population et des emplois à l'horizon 2030 et 2040 est établie de manière proportionnelle à la part de chaque commune au sein du PRP et dans les zones centre, mixte et d'habitation (zones CMH). Basée sur les chiffres au 1^{er} janvier 2015, cette répartition sera adaptée en fonction de l'évolution démographique et des emplois qui sera examinée tous les quatre ans par le Service du développement territorial dans le cadre du rapport établi à l'attention de l'Office fédéral du développement territorial⁸.
- b. La zone AIC de la *SEDRAC* (planifiée sur les communes de Courgenay et d'Alle) est développée selon le plan directeur régional localisé « *ZAIC – SEDRAC* » en vigueur. Dans le cas de la zone AIC de la *Queue au Loup* (planifiée uniquement sur la commune de Boncourt), la région peut, avec l'accord du SDT, renoncer à établir un plan directeur régional localisé moyennant au minimum une image directrice ou une autre planification équivalente.
- c. Le SidP élabore un concept régional relatif à la planification de nouvelles zones AIR, en lien avec les zones AIC existantes et en développement. Conformément au principe d'aménagement 6 de la fiche U.03 « Zones d'activités » du plan directeur cantonal, la contrainte de la compensation à l'échelle régionale est intégrée dans ce concept régional.
- d. Dans le cadre de la planification directrice et de la planification de détail, une réflexion est menée quant à l'intégration paysagère et la qualité environnementale des zones AIC et des zones AIR.

Niveau communal

- a. Dans le cadre de la révision de leur PAL, les communes du PRP appliquent la répartition de la croissance estimée de la population et des emplois à l'horizon 2030 et 2040.
- b. Dans le cadre de la révision de leur PAL, et à la suite d'une pesée des intérêts en présence, les communes examinent dans quelle mesure les règles architecturales et patrimoniales des centres anciens peuvent être assouplies.
- c. Dans le cadre de la révision de leur PAL, les communes informent le SidP sur les tenants et aboutissants de cette procédure. Dans ce contexte, les communes transmettent au SidP, à titre d'information, le projet de révision de PAL lors de son envoi en examen préalable au SDT.
- d. Dans le cadre de sa planification locale, la commune de Porrentruy peut, si une pesée des intérêts le justifie, adapter le périmètre du secteur stratégique de la gare.

⁸ Selon la lettre d des mandats de planification au niveau cantonal de la fiche U.01 « Développement de l'urbanisation » du plan directeur cantonal.

Références / études de base

- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01 « Développement de l'urbanisation »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01.1 « Développement de l'urbanisation et transports publics »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01.2 « Développement de l'urbanisation vers l'intérieur »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01.3 « Développement de l'urbanisation dans les centres anciens »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.01.4 « Développement de l'urbanisation et surfaces d'assolement »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.02 « Zones à bâtir destinées à l'habitat »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.03 « Zones d'activités »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.03.1 « Zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.05 « Equipements d'hébergement et touristiques »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.07.3 « Equipements sportifs »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.10 « Planifications régionales »
- République et Canton du Jura, Service du développement territorial, Actualisation de l'inventaire des friches urbaines et industrielles, 2019
- SidP, Plan directeur régional localisé « ZAIC – SEDRAC », Schéma directeur et fiches thématiques, adopté par le SidP le 5 décembre 2018 et approuvé par le Département de l'environnement le 21 décembre 2018
- Municipalité de Porrentruy, Plan directeur localisé « Secteur Gare », adopté par le Conseil communal le 11 mars 2019, approuvé par le Département de l'environnement le 28 mars 2019
- Inventaire Raum+ Jura (plateforme en ligne)
- EspaceSuisse, Guide « Protection des sites construits et densification », 2018, Berne
- Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), INTESI : Stratégie personnes âgées basée sur les réflexions dans les communes de Courtedoux, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie et Porrentruy, 2018

Indicateurs de suivi

- Evolution de la population et des emplois
- Evolution des surfaces en zone à bâtir
- Evolution des friches urbaines et industrielles

Cartographie

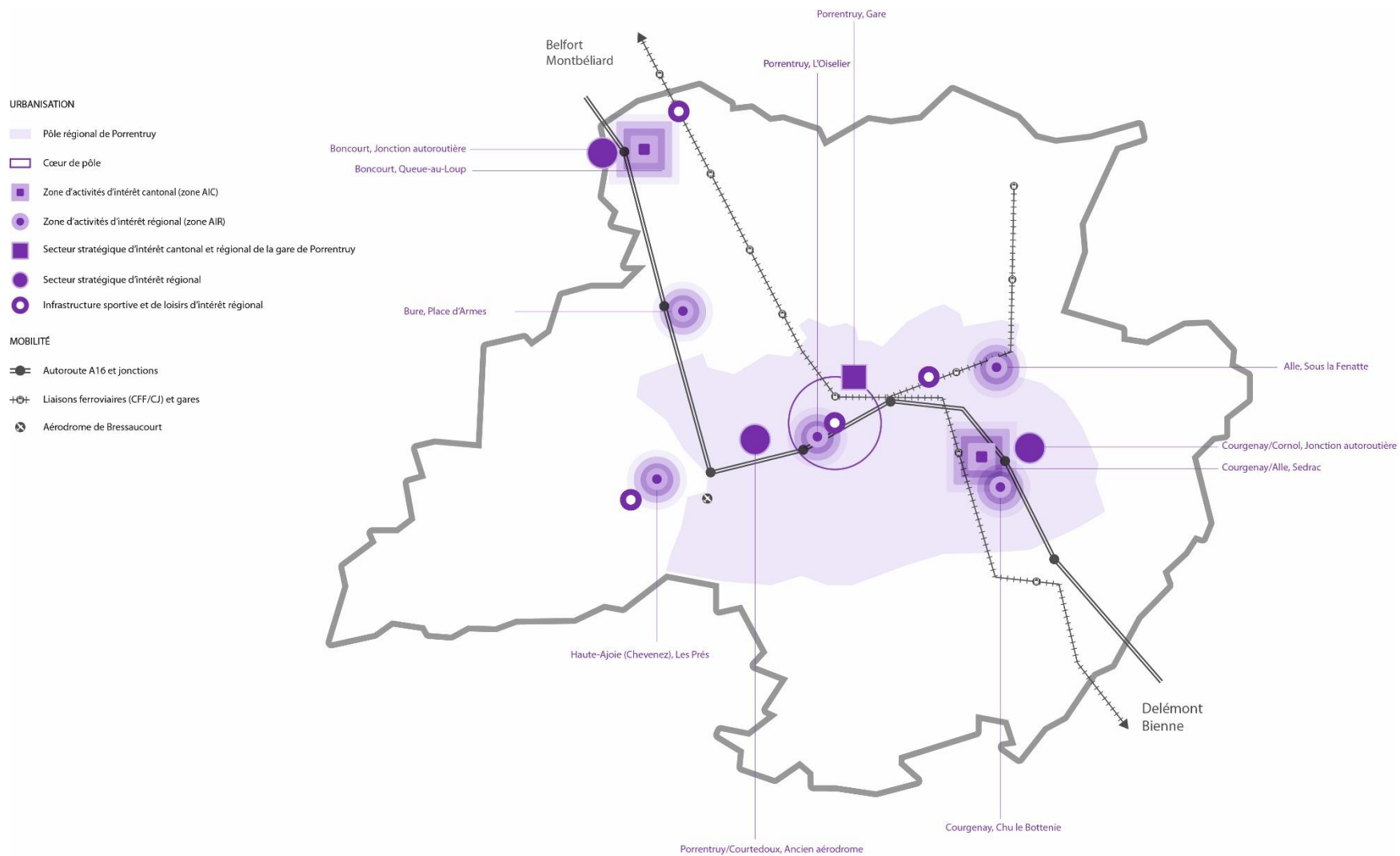


Figure 2 : Schéma « Urbanisation »

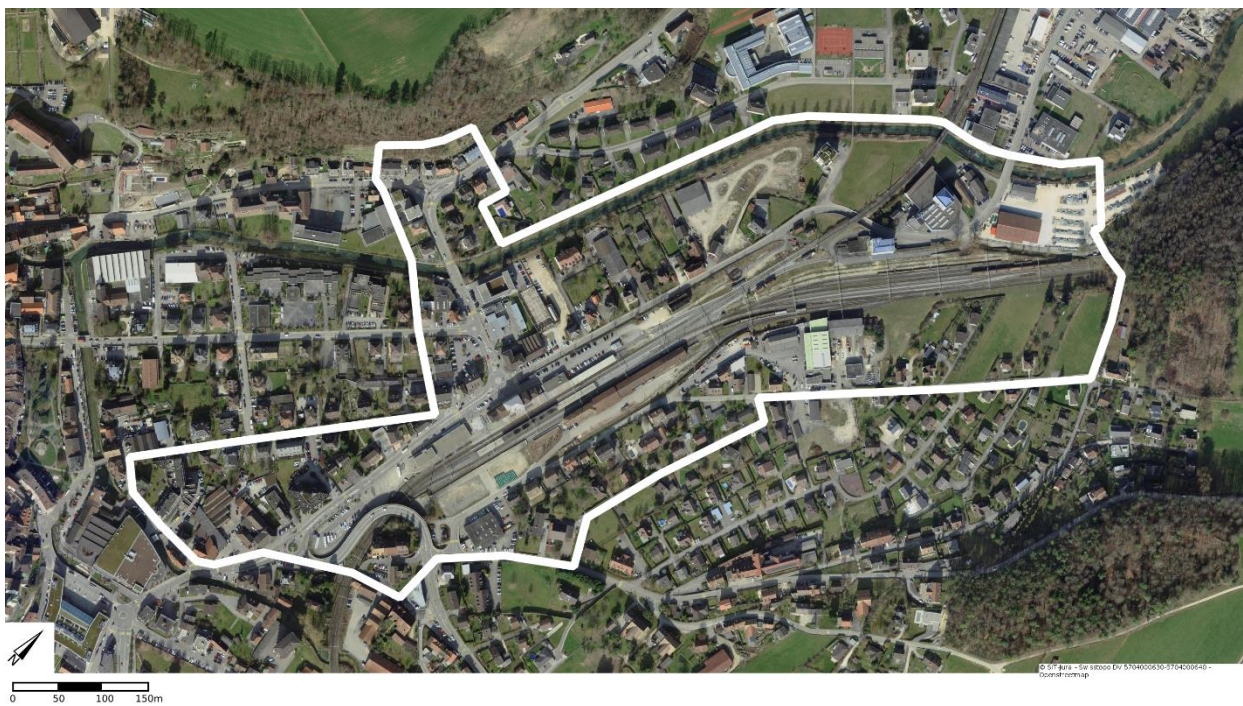


Figure 3 : Secteur stratégique d'intérêt cantonal et régional de la gare de Porrentruy (périmètre du plan directeur localisé en vigueur) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 7)



Figure 4 : Secteur de développement résidentiel ou à vocation mixte Vers le Breuille à Cornol (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9)



Figure 5 : Secteur de développement résidentiel ou à vocation mixte *Rière-les-Vergers* à Courgenay (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9)



Figure 6 : Secteurs de développement résidentiel ou à vocation mixte *Sous le Banné (Ouest)* et *Aux Champs Rusés (Est)* à Fontenais (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9)



Figure 7 : Secteurs de développement résidentiel ou à vocation mixte *Haute-Fin (Ouest)* et *Voyeboeuf (Est)* à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 9)

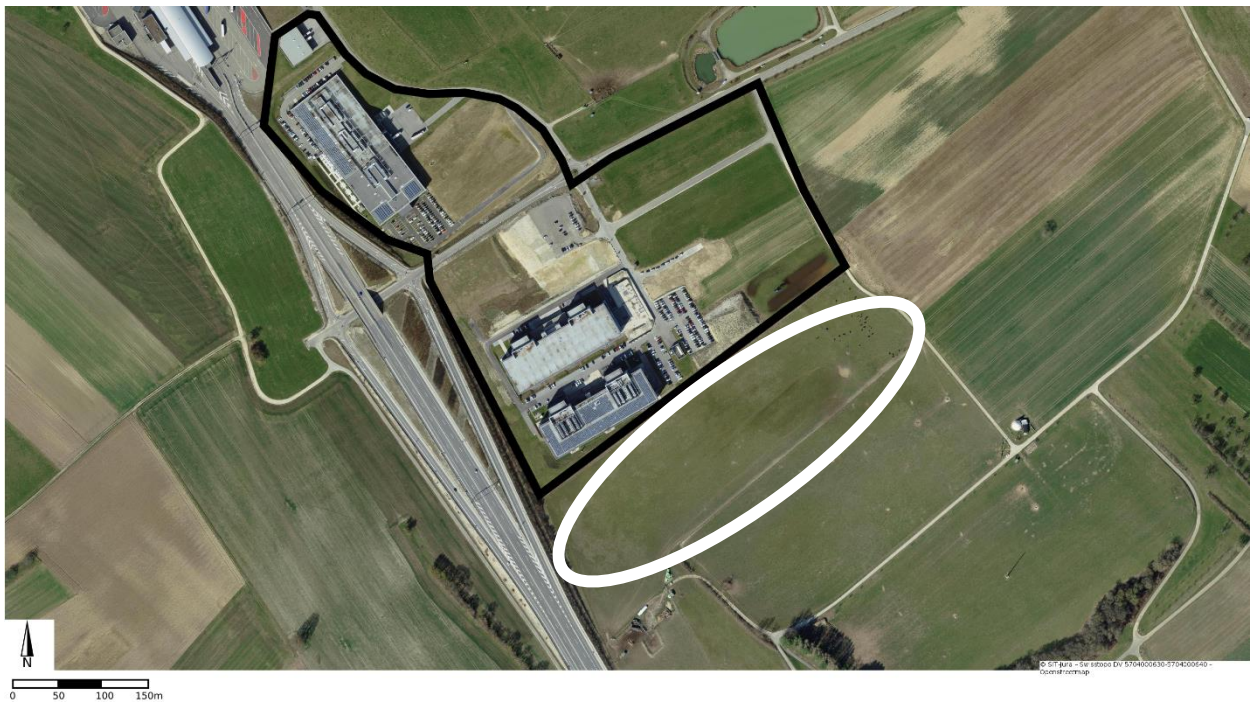


Figure 8 : Zone AIC de la Queue au Loup (en noir : périmètre affecté en zone à bâtir ; en blanc : périmètre de développement indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 11)

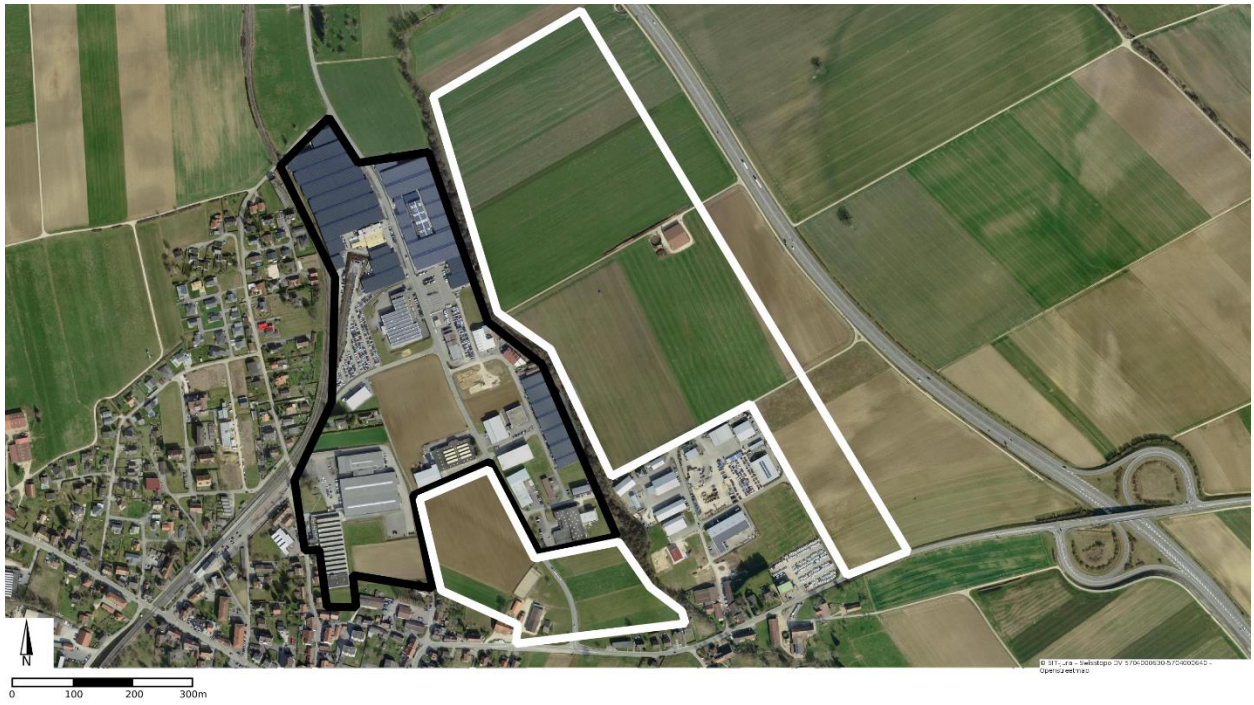


Figure 9 : Zone AIC de la Sedrac (en noir : zone affectée en zone à bâtir ; en blanc : périmètre du plan directeur localisé régional en vigueur) ;
 Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 11)



Figure 10 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur *L'Oiselier* à Porrentruy (périmètre indicatif) ;
 Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12)



**Figure 11 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur *Sous la Fenatte* à Alle (périmètre indicatif) ;
Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12)**



**Figure 12 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur *Place d'Armes* à Bure (périmètre indicatif) ;
Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12)**

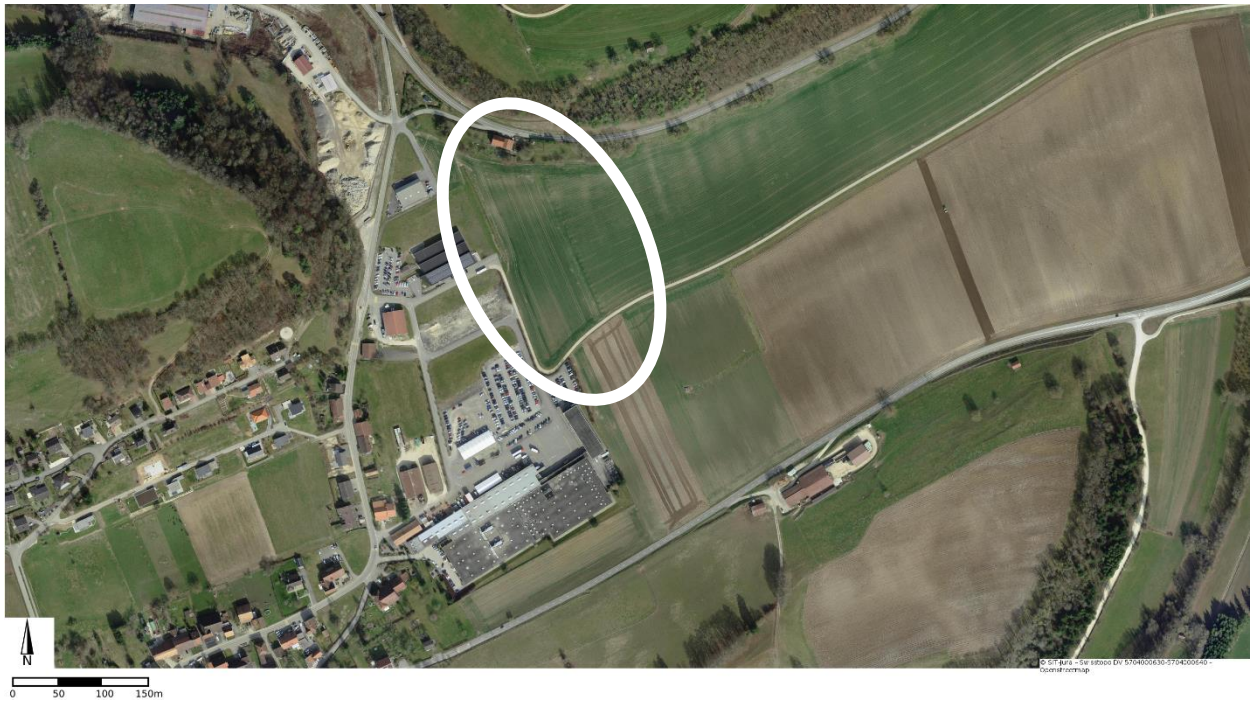


Figure 13 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur *Les Prés à Chevez* (périmètre indicatif) ;
 Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 12)

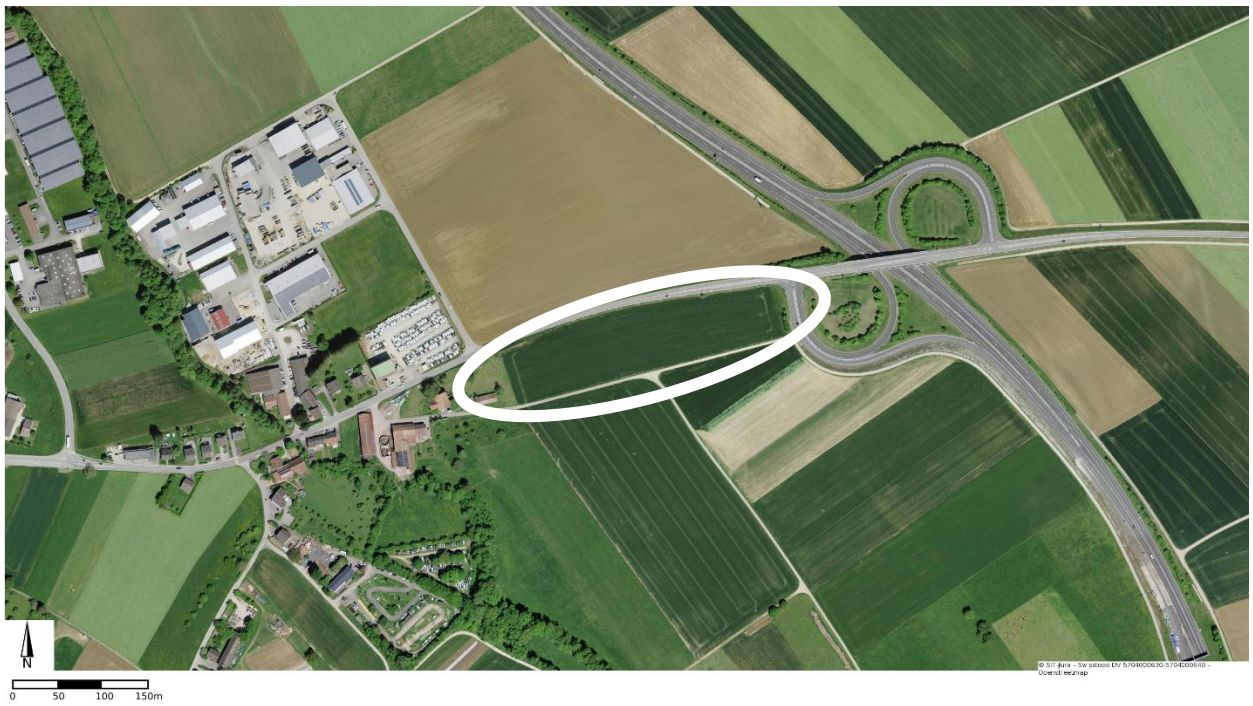


Figure 14 : Périmètre de planification d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur *Chu le Bottenie à Courgenay* (périmètre indicatif) ;
 Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 12)



Figure 15 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé entre Porrentruy et Courtedoux (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13)



Figure 16 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé aux abords de la jonction autoroutière de Cornol-Courgenay (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13)



Figure 17 : Secteur stratégique d'intérêt régional pour l'accueil et le développement de projets ayant un fort impact sur le territoire, situé aux abords de la jonction autoroutière de Boncourt (périmètre indicatif) et destiné à l'accueil d'une aire de ravitaillement ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 13)



Figure 18 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du Voyeboeuf à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)



Figure 19 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de *Sous-Bellevue* à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)



Figure 20 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de *La Maltière* à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)

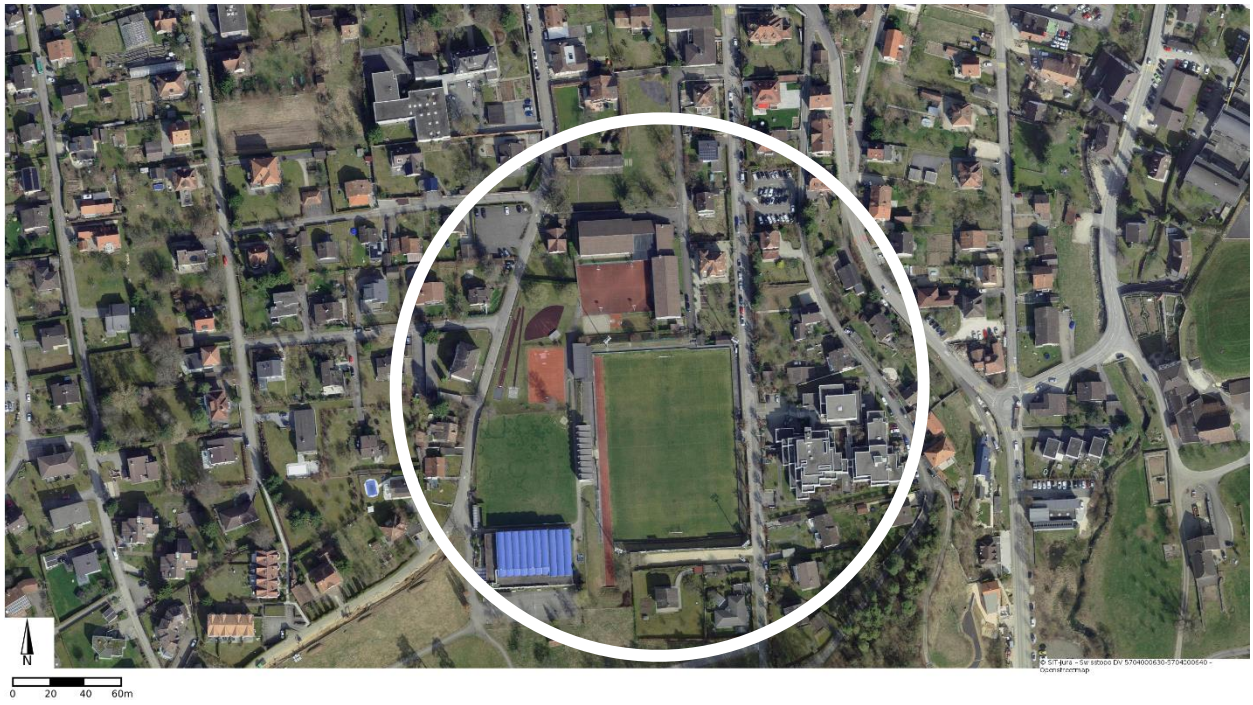


Figure 21 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de *Le Banné - L'Oiselier* à Porrentruy (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)



Figure 22 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du *Pré Domont* à Alle (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)



Figure 23 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de la *Piscine des Hémionées* à Boncourt (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)




Figure 24 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional de la *Halle polyvalente* à Boncourt (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2020 (PA 14)



Figure 25 : Infrastructure sportive et de loisirs d'intérêt régional du *Centre équestre de Chevenez* à Haute-Ajoie (périmètre indicatif) ; Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017 (PA 14)

5.3 TOURISME (T)

| Principes d'aménagement (PA) | Voir aussi |
|---|---|
| 1. Le district de Porrentruy dans son ensemble constitue une destination touristique. Cette destination s'articule autour des axes de mobilité douce et des curiosités touristiques régionales. | Fiche M PA 7 |
| 2. Les infrastructures touristiques d'importance régionale (de type hébergement et loisirs) sont orientées prioritairement dans les pôles touristiques régionaux suivants : <ul style="list-style-type: none">- la ville de Porrentruy ;- le Clos du Doubs, et en particulier la ville de St-Ursanne ;- la région géographique de la Haute-Ajoie⁹ ;- le col des Rangiers, en particulier le site de La Caquerelle / Les Malettes ;- la commune de Bonfol, et en particulier ses milieux naturels et lieux historiques. | Fiche G PA 1 et 2 |
| Les infrastructures touristiques d'importance régionale sont desservies de manière adéquate par les transports publics. | |
| 3. Les infrastructures touristiques d'importance locale peuvent se développer sur l'ensemble du territoire du district. | Fiche G PA 1 et 2 |
| 4. Aux abords du Doubs, des infrastructures et des aménagements de tourisme et de loisirs avec accès à l'eau sont développés dans les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">- St-Ursanne, à proximité et en synergie avec la Maison du Tourisme ;- Bellefontaine. | Fiche G PA 1 et 2 |
| 5. L'offre touristique s'appuie sur le développement d'axes de mobilité douce de qualité, raccordés aux grands itinéraires nationaux et internationaux (Trans Swiss Trail, Route du Jura, francovélosuisse). |  Fiche M PA 7 |

⁹ La région géographique de la Haute-Ajoie se compose des communes de Courtedoux, Haute-Ajoie, Grandfontaine, Fahy et Bure.

Mandats de planification (MP)

Niveau régional

- a. L'implantation et le développement de nouvelles infrastructures d'importance régionale (de type hébergement et loisirs) sont coordonnés par le SidP.
- b. Le SidP pilote et coordonne la planification d'une structure d'hébergement innovante de type camping d'importance régionale.
- c. En partenariat avec l'organisme cantonal en charge de la promotion touristique, le SidP développe une stratégie régionale de marketing territorial basée sur l'offre touristique régionale dans les domaines stratégiques spécifiquement identifiés pour la région.

Niveau communal

- a. Les communes sont responsables de la planification des infrastructures touristiques d'importance locale.
- b. Les communes informent le SidP lorsqu'elles sont sollicitées pour des projets touristiques d'importance régionale ou cantonale.
- c. Les communes collaborent à l'élaboration d'une stratégie régionale de marketing territorial.
- d. La commune de Clos du Doubs intègre la planification du Parc Naturel Régional du Doubs dans ses planifications communales.

Références / études de base

- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche U.05 « Equipements d'hébergement et touristiques »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche 3.20 « Tourisme et loisirs »
- République et Canton du Jura, Plan sectoriel des itinéraires cyclables, 2017

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de nuitées annuelles dans les communes
- Autres indicateurs étudiés par Jura Tourisme

Cartographie

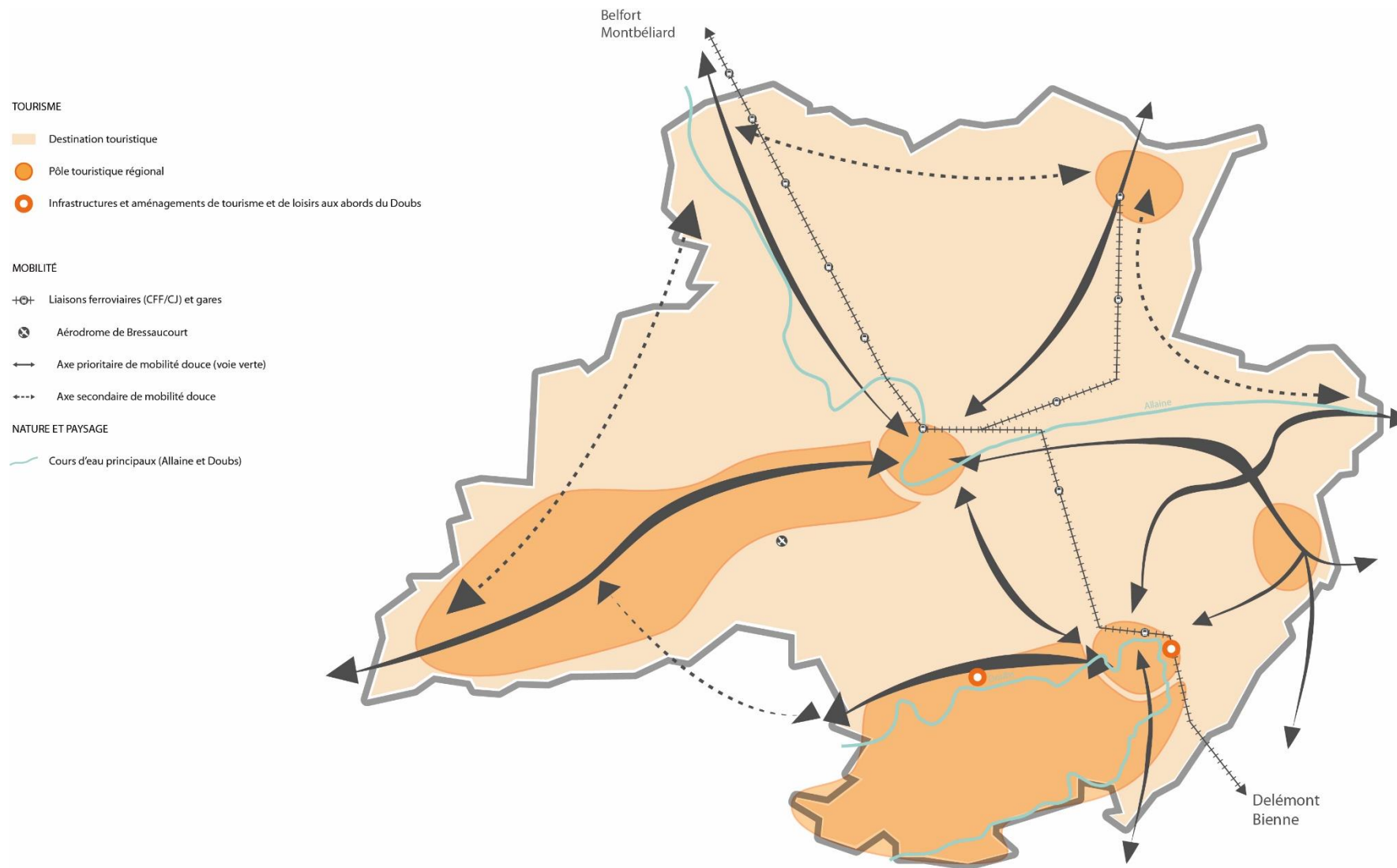


Figure 26 : Schéma « Tourisme »






Figure 27 : Périmètre de planification d'infrastructures et d'aménagements de tourisme et de loisirs aux abords du Doubs à Saint-Ursanne (périmètre indicatif), Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017



Figure 28 : Périmètre de planification d'infrastructures et d'aménagements de tourisme et de loisirs aux abords du Doubs dans le secteur de Bellefontaine (périmètre indicatif), Source : Géoportail du SIT-Jura, Orthophoto 2017

5.4 MOBILITÉ (M)

| Principes d'aménagement (PA) | Voir aussi |
|--|--|
| 1. Le financement de la desserte en transports publics des zones AIC bénéficie d'une participation régionale. | Fiche G PA 4 Fiche U PA 11 |
| 2. Les liaisons interrégionales et régionales en transports publics sont renforcées grâce : <ul style="list-style-type: none">– à la mise en place d'une desserte avec cadence à la demi-heure entre Porrentruy et Delle ;– au prolongement de la ligne ferroviaire transfrontalière actuelle jusqu'à Belfort Ville¹⁰ ;– à la mise en place d'une liaison directe (sans arrêt intermédiaire) entre Belfort Ville, Porrentruy et Delémont avec correspondance sur le réseau national en direction de Bâle et de Bienne ;– à la création d'une nouvelle halte ferroviaire au niveau de la patinoire de Porrentruy (« Porrentruy-Est ») ;– à l'aménagement d'un quai voyageurs sur la ligne CJ dans le secteur de « la Fenatte » à Alle. | |
| 3. La gare routière du district située à Porrentruy est réaménagée afin de permettre au secteur stratégique (d'intérêt cantonal et régional) de la gare de jouer pleinement son rôle de nœud principal des transports publics au niveau du district de Porrentruy. Le financement du réaménagement de la gare routière du district localisée à Porrentruy fait l'objet d'une répartition régionale. | Fiche G PA 6 Fiche U PA 7 |
| 4. Une vélostation est aménagée en gare de Porrentruy. |  Fiche G PA 1 et 2 |
| 5. La gestion et la planification du stationnement visent les principes de la mutualisation et de la centralisation dans les zones AIC, les zones AIR et les zones de sports et de loisirs d'intérêt régional. | Fiche G PA 4 Fiche U PA 11, 12 et 14 |
| 6. La planification de parkings d'échange et de rabattement (parkings P+R et aires de covoiturage) est coordonnée à l'échelle régionale. | Fiche G PA 1 et 2 |
| 7. Le réseau de mobilité douce régional s'articule autour de véritables « voies vertes », à savoir des axes en site propre réservés aux modes actifs (marche à pied, vélo). |  Fiche T PA 1 et 5 |
| 8. Les solutions innovantes en matière de transports publics (par exemple navettes autonomes), de mobilité partagée (location de voitures, autopartage, vélos en libre-service), de mobilité groupée (covoiturage) et d'électromobilité sont encouragées au niveau régional. |  |

¹⁰ Ligne Bienne – Porrentruy – Belfort, avec détente éventuelle des correspondances avec le réseau supérieur en gare de Belfort TGV (qui restent évidemment un objectif majeur)

Mandats de planification (MP)

Niveau régional

- a. Les coûts de construction et d'exploitation liés au réaménagement de la gare routière du district, située à Porrentruy, font l'objet d'une répartition entre les communes du district.
- b. Le SidP mène une réflexion sur l'harmonisation des principes de gestion et de tarification de l'offre en stationnement public à l'échelle de la région, ainsi que sur le déploiement d'une offre en parkings d'échange et de regroupement (P+R, aire de covoiturage) cohérente.
- c. Le SidP, en collaboration avec le canton, recense les arrêts de transports publics du district afin de vérifier leur conformité selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et de définir le degré et la priorité d'assainissement.
- d. Le SidP, en collaboration avec le canton, mène une réflexion sur le déploiement d'un réseau de voies vertes d'importance régionale, avec la planification d'un axe transversal Est-Ouest entre Grandfontaine et La Baroche, en complément de l'axe Nord-Sud de la francovélosuisse.
- e. Le SidP élabore une stratégie sur l'électromobilité et mène une réflexion sur le développement de nouvelles formes de mobilité.

Niveau communal

- a. Les communes se coordonnent avec le SidP au niveau de leur politique de stationnement.
- b. Les communes équipent les principaux arrêts de transports publics d'une offre en stationnement vélos de qualité (abrité et sécurisé)¹¹.
- c. La commune de Boncourt, en collaboration avec le SidP et le Canton, développe un concept de desserte en transports publics de la zone AIC de la « Queue au Loup ». Les coûts d'exploitation de cette desserte fait l'objet d'une répartition entre le Canton, le SidP, la commune de Boncourt ainsi que les entreprises privées concernées.
- d. La Ville de Porrentruy collabore avec le SidP et le Canton pour la planification du nouvel arrêt ferroviaire dans le secteur « Porrentruy-Est ».
- e. La commune d'Alle, en collaboration avec le SidP et le Canton, évalue l'opportunité de la construction d'un nouvel arrêt ferroviaire dans le secteur de « La Fenatte ».

¹¹ Ce sont les déplacements à vélo qui apportent le meilleur complément aux transports publics, alimentent le réseau et accroissent l'aire de « chalandise » des arrêts de transports publics.

Références / études de base

- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche M.06 « Gestion du stationnement »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche M.06.1 « Gestion du stationnement d'entreprise »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche M.07 « Itinéraires cyclables »
- République et Canton du Jura, Plan sectoriel des itinéraires cyclables, 2017
- Desserte de la zone d'activités de la Queue au Loup à Boncourt - Etude d'une nouvelle desserte en transports publics, Citec Ingénieurs Conseils, mai 2020
- Contrat d'axe sur l'Avenir de la ligne CJ 238 Porrentruy – Bonfol du groupe de projet LPB, mars 2017

Indicateurs de suivi

- Evolution de la fréquentation des transports publics
- Evolution des charges de trafic TIM (transports individuels motorisés) et vélo sur les principaux axes
- Evolution du taux de motorisation et du pourcentage de ménages non motorisés
- Occupation des parkings d'échange et de regroupement

Cartographie

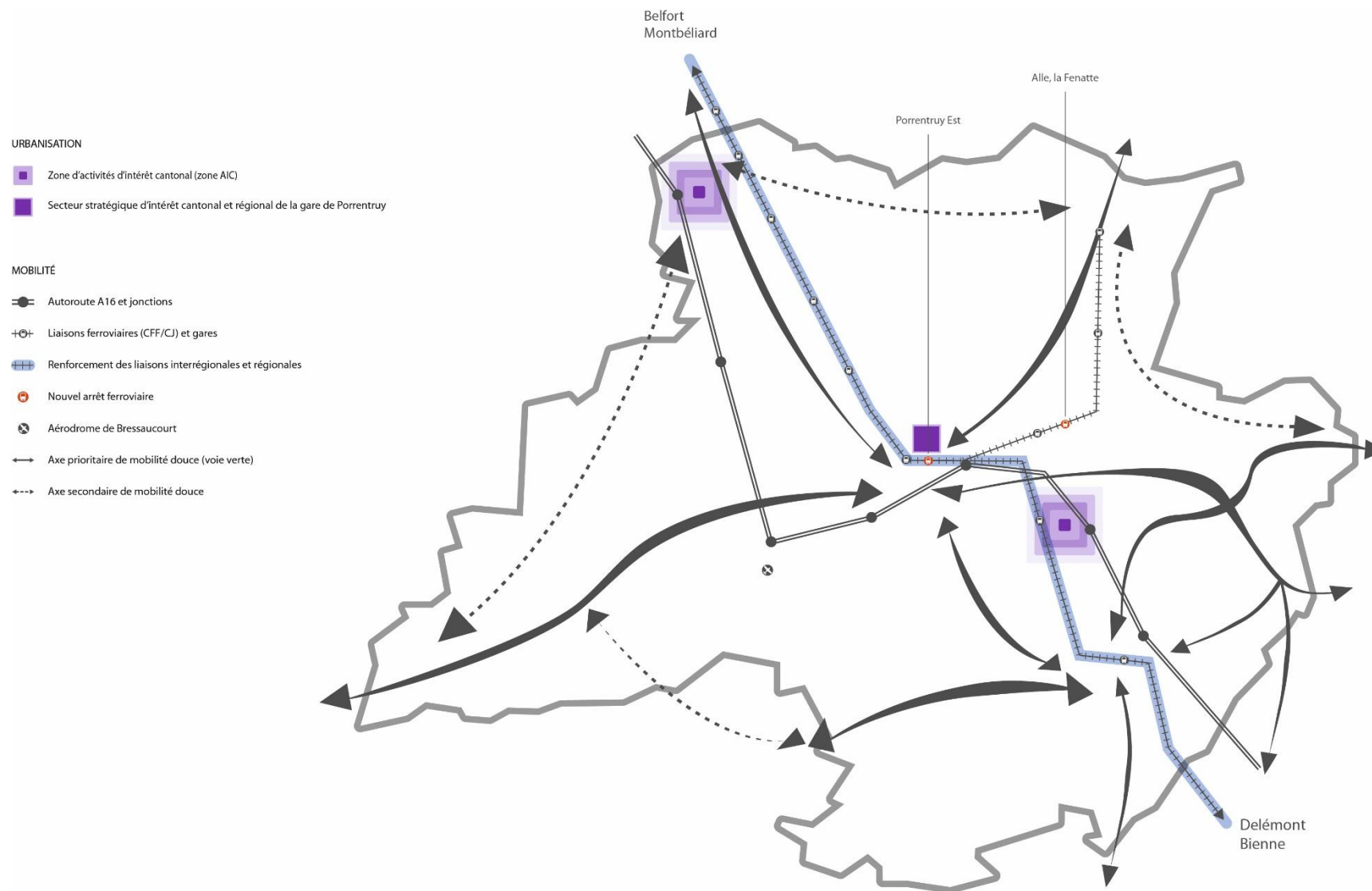


Figure 29 : Schéma « Mobilité »

5.5 NATURE ET PAYSAGE (NP)

Principes d'aménagement (PA)

1. L'adaptation aux changements climatiques est coordonnée à l'échelle régionale. Des mesures et actions concrètes sont identifiées dans la perspective d'une mise en œuvre au niveau communal, en s'appuyant notamment sur :
 - un concept de développement de la nature en milieu bâti¹² ;
 - un concept d'adaptation des pratiques sylvicoles en lien avec le réchauffement climatique.
2. Les revitalisations de cours d'eau sont coordonnées à l'échelle régionale.
3. L'interconnexion des milieux naturels est renforcée, en particulier au niveau des principales voies de migration (corridor faunistique), afin d'améliorer l'infrastructure écologique régionale et de soutenir la capacité d'adaptation des espèces.



Voir aussi

Fiche G
PA 1, 2 et
7
Fiche U



Fiche G
PA 1 et 2



Mandats de planification (MP)

Niveau régional

- a. Le SidP coordonne l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'adaptation aux changements climatiques.

Niveau communal

- a. Les communes mettent en œuvre des mesures concrètes et locales en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- b. Dans le cadre de la révision de leur PAL, en particulier lors de l'élaboration de la Conception d'évolution du paysage (CEP), les communes prennent en compte :
 - l'adaptation aux changements climatiques ;
 - la revitalisation des cours d'eau ;
 - le renforcement des corridors faunistiques et de mise en relation des milieux naturels.

Références / études de base

- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche 3.11 « Les cours d'eau »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche 3.17 « Espèces »
- République et Canton du Jura, Plan directeur cantonal, Fiche 3.19 « Réseaux écologiques et corridors faunistiques »
- Guide des aménagements extérieurs de la Ville de Sion, 2018


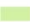


Indicateurs de suivi

- Tronçons de cours d'eau revitalisés annuellement
- Inventaire annuel des espèces protégées (batraciens, Chevêche d'Athéna, etc.)

¹² Ce concept vise notamment à s'adapter aux changements climatiques, à favoriser la biodiversité, à réduire les îlots de chaleur, à renforcer la perméabilité des sols. Ce concept vise principalement les communes du pôle régional car celles-ci sont concernées par un développement vers l'intérieur et une densification plus importante que le reste du district.

Cartographie

NATURE ET PAYSAGE

-  Adaptation aux changements climatiques
-  Développement de la nature en milieu bâti
-  Renforcement des corridors faunistiques suprarégionaux
-  Revitalisation des cours d'eau principaux (Allaine et Doubs)

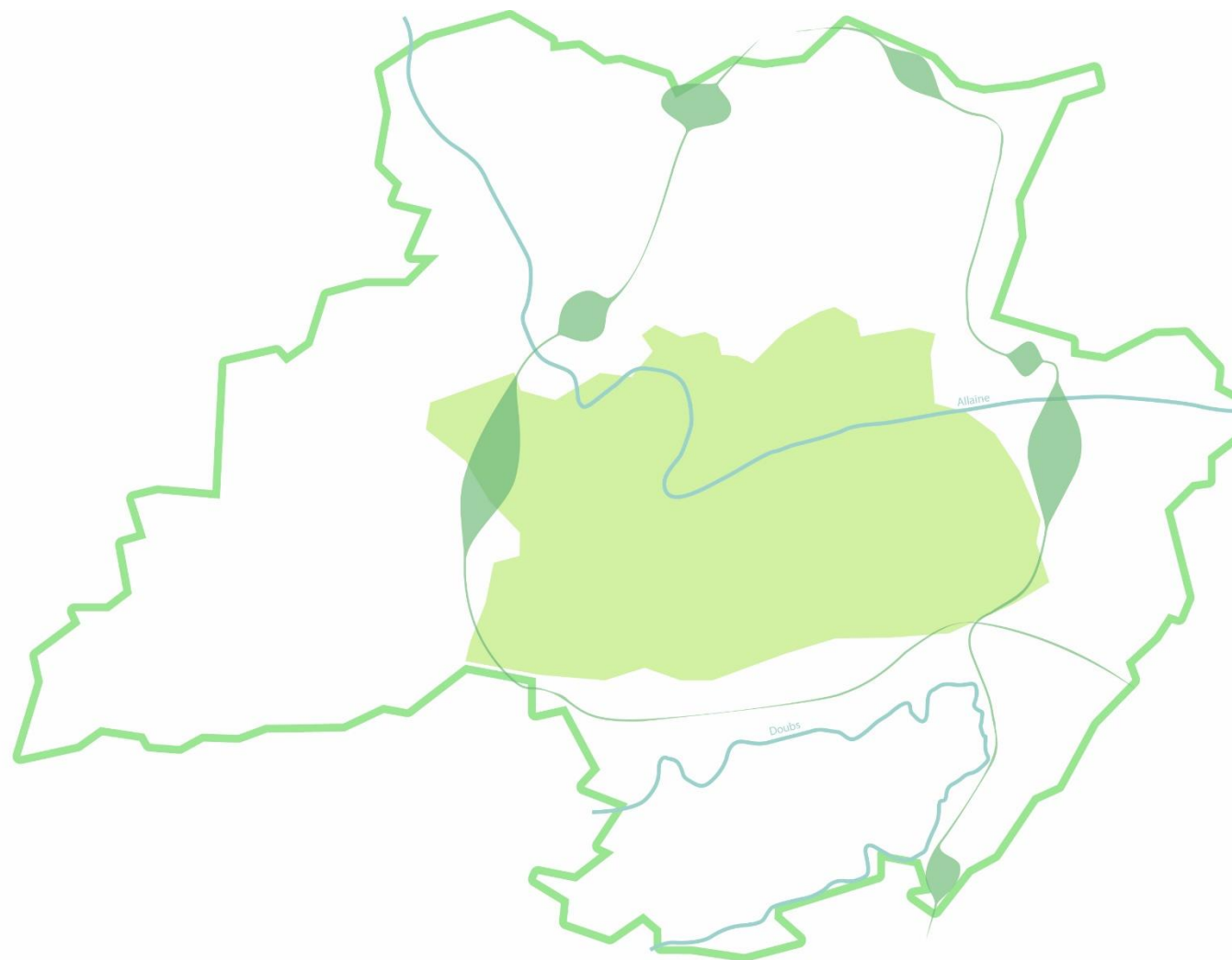


Figure 30 : Schéma « Nature et Paysage »